



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE  
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 16 AVRIL 2018 À 18 H**

---

**Personne(s) présente(s) :**

Michel Beaulieu, président  
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1  
Alice Dignard, Conseillère - District no 2  
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3  
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4  
Katy Duclos, Conseillère - District no 5

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

**Personne(s) absente(s) :**

François Girard, Conseiller - District no 6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et greffe**

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Autorisation de mandat - Contestation des règlements municipaux 672, 677 et 677-01
- 1.5 Adoption - Procuration générale de représentation

**2. Finances et Administration**

- 2.1 Aucun

**3. Direction générale**

- 3.1 Aucun

**4. Travaux publics**

- 4.1 Aucun

**5. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 5.1 Autorisation de dépenses - Démolition et début des travaux - Bâtiment d'accueil aux Sentiers du Moulin
- 5.2 Adoption - Règlement d'emprunt 686 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 700 000 \$ décrétant la construction et l'aménagement du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin
- 5.3 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 270 000 \$ pour le financement et la réalisation des travaux de sécurisation des accès et du stationnement de l'école Montagnac

**6. Urbanisme et développement durable**

- 6.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement abrogeant le Règlement 678

**7. Protection contre l'incendie**

- 7.1 Aucun



**8. Permis et inspections**

8.1 Aucun

**9. Varia**

9.1 Aucun

**10. Période de questions**

10.1 Aucun

**11. Levée de l'assemblée**

**1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

**1.2 Ouverture de la séance et greffe**

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 12.

**139-2018**

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après sauf pour le point 6.1 concernant l'avis de motion;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**140-2018**

**1.4 Autorisation de mandat - Contestation des règlements municipaux 672, 677 et 677-01**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Alice Dignard  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service du greffe à mandater Cain Lamarre avocats dans le dossier « contestation des règlements municipaux 672, 677 et 677-01 ».

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**141-2018**

**1.5 Adoption - Procuration générale de représentation**

ATTENDU QUE ce conseil souhaite pouvoir être représenté par un technicien juridique à la Division des petites créances de la Cour du Québec, ainsi que devant les tribunaux et organismes administratifs.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Katy Duclos  
ET RÉSOLU :

D'accorder à monsieur Jérôme Ittis, technicien juridique à l'emploi de la Municipalité de Lac-Beauport, une procuration générale afin de représenter la Municipalité à la Division des petites créances de la Cour du Québec, ainsi que devant les tribunaux et organismes administratifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**142-2018**

**5.1 Autorisation de dépenses - Démolition et début des travaux - Bâtiment d'accueil aux Sentiers du Moulin**

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Démolition et début des travaux - Bâtiment d'accueil aux Sentiers du Moulin » pour un montant maximum de 18 715,00 plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt 686.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**143-2018**

**5.2 Adoption - Règlement d'emprunt 686 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 700 000 \$ décrétant la construction et l'aménagement du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin**

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche  
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt 686 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 700 000 \$ décrétant la construction et l'aménagement du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement -  
Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 270 000 \$ pour le  
financement et la réalisation des travaux de sécurisation des  
accès et du stationnement de l'école Montagnac**

Madame Lucie Laroché donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 270 000 \$ pour le financement et la réalisation des travaux de sécurisation des accès et du stationnement de l'école Montagnac et le secrétaire-trésorier présente ledit projet de règlement.

**6.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement -  
Règlement abrogeant le Règlement 678**

L'avis de motion n'a pas été donné.

**10. Période de questions**

À 18 h 41, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :  
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 41.

**11. Levée de l'assemblée**

Le président lève l'assemblée à 18 h 41.

---

Michel Beaulieu, maire

---

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier